

# Pass Sport Club Rugby

**Le Pass Sport Club Rugby** répond à une volonté d'accueillir de nouveaux pratiquants au sein de votre club.  
Toutes les catégories d'âges peuvent l'utiliser, mais uniquement pour l'**initiation de la balle ovale**.

**PAS DE COMPETITION, PAS DE MATCH AMICAL**

Ce Pass Sport Club Rugby donne droit exclusivement à **un mois d'essai gratuit** dans votre club et ce pendant un an (Du 1er septembre au 31 août).

Le nouveau pratiquant bénéficie d'une couverture **assurance multirisques**.

**Il n'y a pas besoin de certificat médical.**

## MARCHE À SUIVRE

### Inscription

Chaque nouveau candidat devra être inscrit contentieusement sur les fiches d'inscription dès son arrivée (voir documents joints).

### Bilan

En fin de saison, au mois de mai, vous devez remplir la fiche bilan (voir documents joints).

**POUR UNE BONNE GESTION DE CE PASS SPORT CLUB RUGBY, RENVOYER AU CD33 LA OU LES FICHE(S) D'INSCRIPTION AINSI QUE LA FICHE BILAN A LA FIN DE LA SAISON.**

**Nous les ferons suivre à Aquitaine Sport pour tous. Merci**

Demander ces Pass Sport Club Rugby au Comité Départemental de la Gironde.

Ne remplir le Pass qu'en cas d'accident en suivant les directives données.

Très bon début de saison.

Cordialement

Secrétaire Général

06 07 19 34 59

## En cas d'accident

Si malheureusement il y a blessure, contacter uniquement :

**Aquitaine Sport Pour Tous**

Complexe de l'Espace d'Ornon

Route de Léognan

33140 Villenave d'Ornon

**Tél : 05 56 75 90 30**

E-Mail : [aquitainesportpourtous@numericable.fr](mailto:aquitainesportpourtous@numericable.fr)

# Aquitaine Sport pour tous

## Le “Pass sport club”

### Un mois d’essai gratuit pour découvrir les activités d’un club

#### • De quoi s’agit-il ?

Il s’agit de cartes d’invitation que le Club remet à chacun de ses licenciés pour qu’ils puissent « parrainer » de nouveaux adhérents.

Ces derniers pourront, s’ils le désirent, découvrir gratuitement les activités du club concerné, pendant 1 mois (à noter qu’une assurance prise en charge par l’organisation au plan régional, donc gratuite pour le club, couvrira les risques d’accidents éventuels).

#### • Pour quel objectif ?

Ceci est un moyen qui vous permettra, si vous le désirez, d’augmenter le nombre de vos adhérents lors de la prochaine saison.

#### • Quel intérêt pour votre club ?

Dès lors que votre association aura décidé d’utiliser le « Pass-sport Club » pour développer ses activités, donc le nombre d’adhérents, et après avoir pris connaissance, et accepté la Charte de Qualité du « Pass - sport Club », il vous suffira de retourner le bon de commande pour participer à l’opération « Pass-sport Club ». Vous recevrez gratuitement en retour le nombre de dépliants « Pass-sport Club » que vous aurez commandé.

Il vous suffira alors de tamponner les « Pass-sport Club » (pour indiquer les coordonnées de votre association et la date de validité) et de les remettre à vos licenciés qui pourront ainsi inviter la personne de leur choix à venir découvrir gratuitement, pendant 1 mois, (en bénéficiant d’une assurance sportive prise en charge au plan régional), les activités de votre association.

Il est bien évident que nous espérons pour vous qu’après la période d’essai d’un mois gratuit, les nouveaux pratiquants seront séduits par vos activités et deviendront des membres actifs de votre club.

#### • Combien cela coûte-t-il ?

C’est gratuit pour le club, à l’exception des frais d’envoi éventuels.

#### • Comment cela est-il organisé ?

L’adhésion d’une association sportive de la région Aquitaine à l’opération « Pass-sport Club » est gratuite.

Chaque association a la possibilité de commander autant de « Pass-sport Club » qu’elle le désire, afin d’assurer la plus large promotion possible de ses activités.

Chaque association tiendra à jour une liste de bénéficiaires du « Pass-sport Club » (formulaire fourni avec l’envoi des dépliants) qui sera à retourner, à la fin de l’opération, au secrétariat régional du « Pass-sport Club ».

Chaque association s’engage à accueillir de nouveaux pratiquants en offrant des conditions d’encadrement et de sécurité dans le respect des normes de protection des usagers.

La remise d’un « Pass-sport Club » à un futur adhérent permet à celui-ci de découvrir gratuitement pendant un mois (date de validité à spécifier sur le « Pass-sport Club ») les activités de votre club, tout en bénéficiant de la couverture d’une assurance multirisques. À noter qu’au-delà de la validité de 1 mois, cette clause est caduque.